

#Jememobilise !

Pour vous déclarer en grève :

**FICHES
PRATIQUES**

Exemple 1

Vous vous déclarez gréviste dès maintenant et au plus tard la veille dans Horoquartz (cela est valable que vous soyez au forfait ou pas).

- **WD1** (code qui correspond à « Demande d'absence »)
- **Nouvelle demande d'absence**
- motif : **GREV**
- mettre la date du jour de grève
- **Cocher la case « heure »**
- noter l'heure de début et l'heure de fin
- valider



Pour que vous soyez comptabilisé gréviste, il faut impérativement vous déclarer gréviste et débrayer avant 9h le jour de la grève. Les chiffres de la grève doivent être remontés au plus tard pour 9h15 auprès des services RH.

Attention si vous vous déclarez gréviste sur un créneau horaire après 9h, alors vous ne serez pas compté dans les grévistes annoncés à la presse.

Exemple 2

Si vous ne souhaitez pas vous déclarer dans Horoquartz préalablement, le jour de la grève, pour ceux qui souhaitent faire grève 1 heure, il faudra vous présenter sur votre lieu de travail après 9h afin d'être dans le comptage des grévistes

Statut	Horoquartz	Temps déclaré
Agents privés	Self Service > WD6 - Demandes d'absence > Nouvelle demande > Motif GREV	Journée
		Demi-journée (le matin)
		à l'heure (le matin de 8h30 à 9h30 par exemple)
Agents publics	Self Service > WD6 - Demandes d'absence > Nouvelle demande > Motif GREVPB	Journée